



AVIS PUBLIC

SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENT 2022-20, 2022-21, 2022-22, 2022-24 et 2022-25

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

1. Titre et objet des projets

Second projet de règlement 2022-20 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les usages *Poste de sauvetage minier* et 2736 – *Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois* dans la zone 899-la. Cette zone située dans le secteur de l'aéroport est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN «2022-20 - plan zone 899-la»

Second projet de règlement 2022-21 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 7493 – *Camping et caravanning* dans la zone 803-REC. Cette zone comprend le Club Sports Belvédère et est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN «2022-21 plan ZONAGE_803-REC_28000^e»

Second projet de règlement 2022-22 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les classes d'usages 6541 - *Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons)* et 6543 - *Pouponnière ou garderie de nuit à l'intérieur de la zone 778-Hb*. Cette zone comprend l'intersection des rues Giguère et Duchesne et est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN «2022-22 plan ZONAGE_778-Hb_11000^e»

Second projet de règlement 2022-24 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de remplacer la classe d'usage H-a – *Habitation familiale isolée* par la classe H-b – *Habitation unifamiliale jumelée* à l'intérieur de la zone 955-Ha et d'en modifier les normes d'implantation. Cette zone située dans le secteur de la rue Leboeuf projetée est représentée sur le plan ci-après.

INSÉRER PLAN «2022-24 - ZONAGE - plan 955-Ha»

Second projet de règlement 2022-25 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier les limites des zones 820-CV, 821-CV et 824-CV à des fins de concordance cadastrale. Ces zones situées dans le secteur de l'aréna sont illustrées aux plans « Avant » et « Après » ci-après.

INSÉRER LES PLANS

«2022-25 - ZONAGE_820-CV_821-CV_824-CV_AVANT»

«2022-25 - ZONAGE_820-CV_821-CV_824-CV_APRES»

2. Demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2022 sur les projets de règlement ci-dessus mentionnés, le conseil municipal a adopté les seconds projets de règlement le lundi 20 juin 2022.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie de ces seconds projets peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 7 juillet 2022;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions de ces seconds projets qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

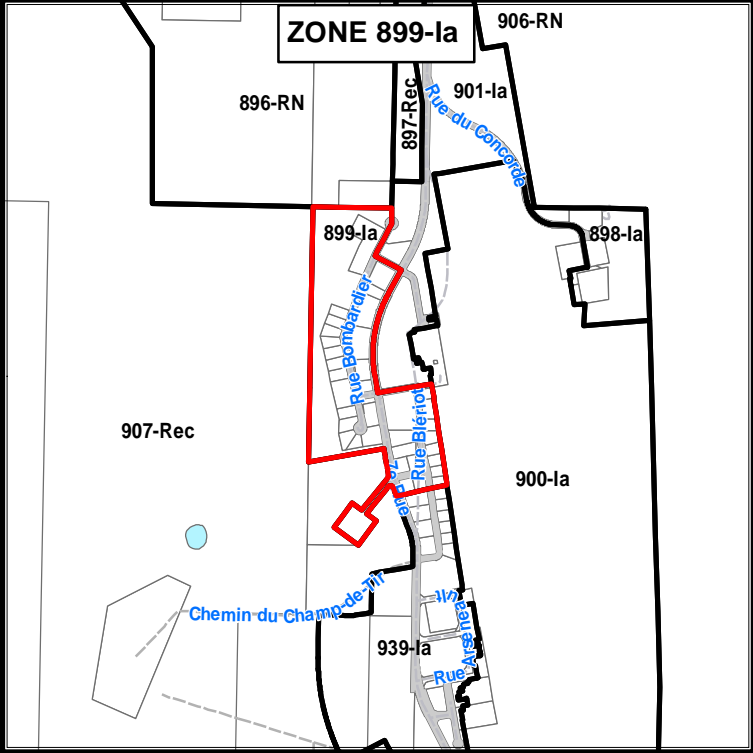
6. Consultation du projet

Ces seconds projets, ainsi que les plans s'y rattachant, peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 juin 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

ZONE 899-la



896-RN

906-RN

897-Rec

901-la

Rue du Congrès

898-la

899-la

Rue Bombardier

907-Rec

Rue Blériot

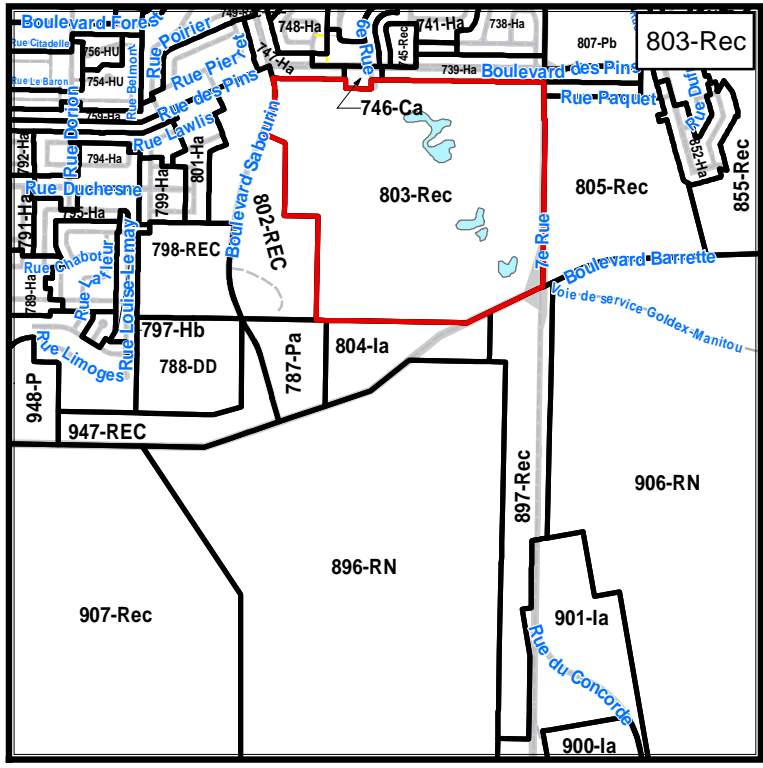
900-la

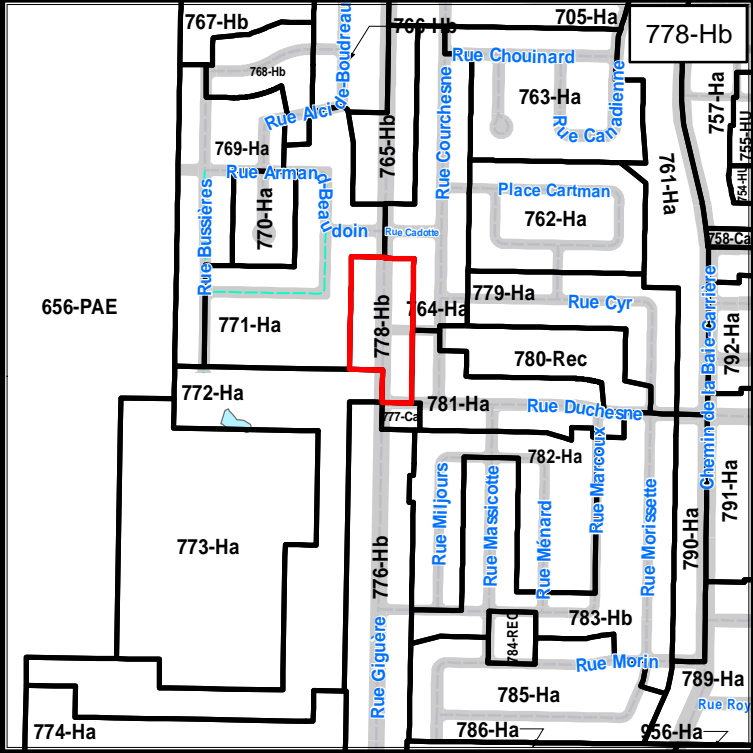
Small red-outlined area

Chemin du Champ-de-Mil

939-la

Rue Arsenault





656-PAE

767-Hb

768-Hb

769-Ha

770-Ha

771-Ha

772-Ha

773-Ha

774-Ha

775-Hb

778-Hb

776-Hb

774-REC

786-Ha

705-Ha

763-Ha

762-Ha

764-Ha

780-Rec

781-Ha

782-Ha

783-Hb

785-Ha

778-Hb

757-Ha

754-HU

755-HU

758-Ca

792-Ha

791-Ha

790-Ha

791-Ha

789-Ha

956-Ha

Rue Bussières

Rue Alcide Boudreau

Rue Armand Beauvoisin

Rue Cadotte

Rue Chouinard

Rue Canadienne

Rue Courchesne

Rue Cyr

Rue Duchesne

Rue Mirjourns

Rue Massicotte

Rue Ménard

Rue Marcoux

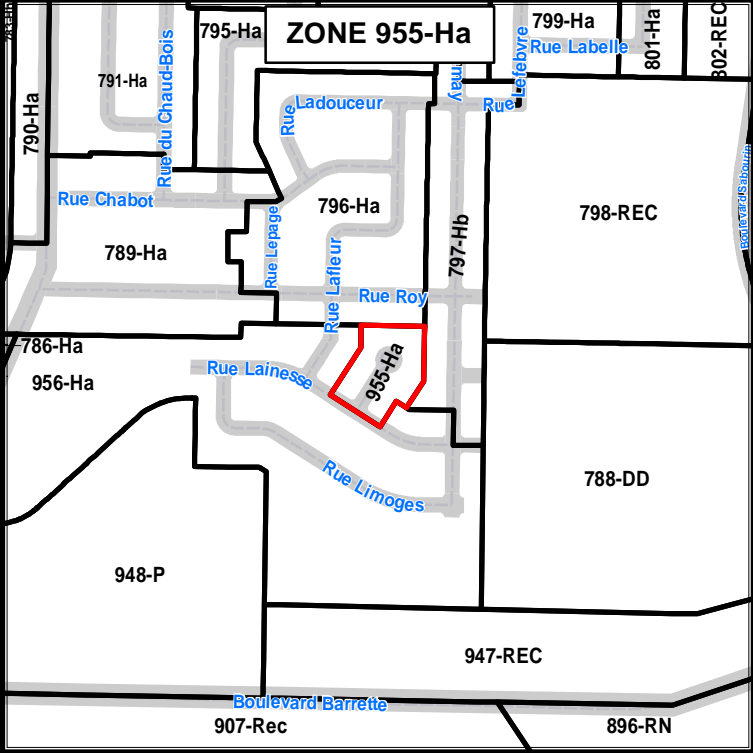
Rue Morissette

Rue Morin

Rue Giguère

Chemin de la Baie-Carrière

Rue Roy



ZONE 955-Ha

790-Ha

791-Ha

795-Ha

799-Ha

801-Ha

802-REC

Rue Chabot

Rue du Chaud-Bois

Rue Ladouceur

Rue Lefebvre

Rue Labelle

789-Ha

Rue Lepage

796-Ha

797-Hb

798-REC

Rue Laffeur

Rue Roy

786-Ha

956-Ha

Rue Laineuse

955-Ha

Rue Limoges

948-P

788-DD

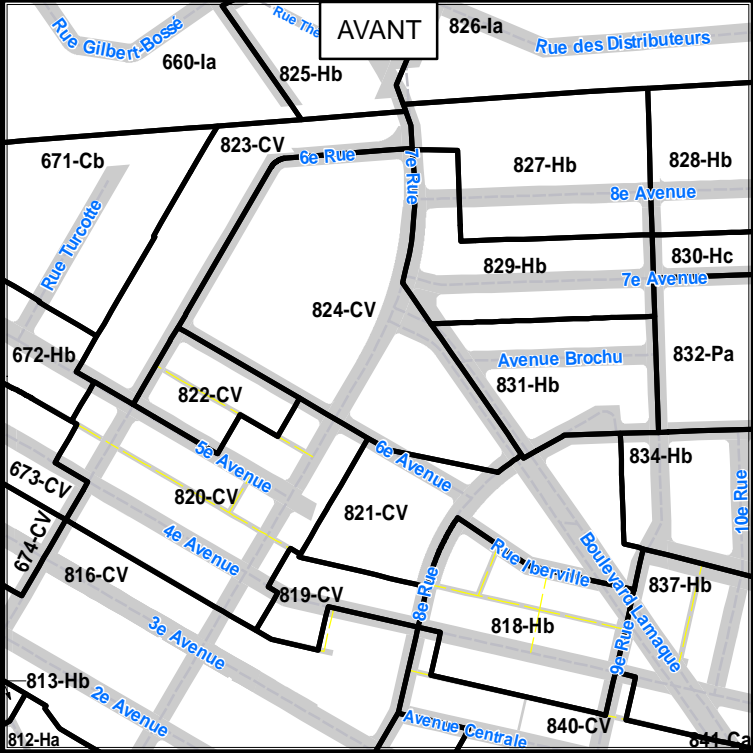
947-REC

Boulevard Barrette

907-Rec

896-RN

Rue Lévesque



AVANT

660-la

825-Hb

826-la

Rue des Distributeurs

671-Cb

823-CV

6e Rue

827-Hb

828-Hb

8e Avenue

Rue Turcotte

829-Hb

830-Hc

7e Avenue

824-CV

Avenue Brochu

832-Pa

831-Hb

822-CV

5e Avenue

6e Avenue

834-Hb

673-CV

820-CV

821-CV

10e Rue

674-CV

4e Avenue

8e Rue

Rue Joberville

Boulevard Lemaque

837-Hb

816-CV

819-CV

818-Hb

3e Avenue

Avenue Centrale

840-CV

813-Hb

2e Avenue

812-Ha

841-Ca

APRÈS

